

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Urbassik

<https://www.cadre21.org/membres/2262eae479a45418b0e618d9>

Date d'obtention : 2024-01-22 18:31:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'une méthode qui permet d'uniformiser les interventions afin de faciliter et d'accélérer le processus suite à une situation de partage de contenus à caractère sexuel impliquant un.e jeune mineur.e, et ce sur le plan scolaire, policier et judiciaire.

La trousse également a été faite afin de bien accompagner et soutenir l'élève victime de la situation. Il ne faut jamais chercher à regarder le contenu afin d'en prouver sa validité. Une description de la part des élèves impliqué.e.s est suffisante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de me sentir plus en confiance si un événement de la sorte prend place dans mon école secondaire. Je sens que je vais également me sentir davantage structurée. Le fait de me sentir plus confiante et structurée va me permettre de pouvoir intervenir de manière plus douce et calme auprès des élèves touché.e.s.

La présente formation m'assure que les interventions faites ne vont pas nuire au processus judiciaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de ne pas regarder le contenu distribué pour en vérifier sa validité. Je vais me fier aux descriptions obtenues par les élèves impliqué.e.s

Je vais faire attention de vérifier auprès de l'élève instigateur s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant afin de mieux diriger la suite.

Je vais m'assurer d'accueillir l'élève victime avec la plus grande douceur en le.la rassurant du processus qui se mettra en marche. Je vais le.la valider qu'il n'est aucunement de sa faute si le contenu a été distribué. Il s'agit de la faute de l'élève qui a repartagé.

Je vais m'assurer de confisquer le téléphone ou l'appareil électronique où je soupçonne qu'il se trouve le contenu repartagé, et ce sans consulter l'image.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

